

PERMANENCE RIVERAINS

Projet agrivoltaïque la Bergerie Ensoleillée *Auzouer-en-Touraine (37)*

Compte-rendu – mars 2021



Samedi 13 mars 2021
9h – 12h30 14h – 17h30
Mairie d'Auzouer-en-Touraine

Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque à Auzouer-en-Touraine, porté par la société GLHD et le collectif d'agriculteurs « la Bergerie Ensoleillée », un dispositif d'information et de concertation a été mis en place, avec l'aide de l'agence Tact afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet.

Entre novembre 2020 et février 2021, une démarche en porte-à-porte a été conduite par les porteurs de projet qui sont allés à la rencontre des riverains les plus proches des zones d'implantation potentielles du projet. Ces échanges, qui se sont parfois tenus en présence d'un élu d'Auzouer-en-Touraine, ont permis de construire plusieurs versions successives d'implantation, pour tenir compte des remarques et souhaits des riverains rencontrés.

La permanence organisée le samedi 13 mars (9.00-12.30 / 14.00-17.00) avait pour vocation de présenter la troisième version du projet aux riverains qui le souhaitaient et de répondre aux questions que ce projet soulève. Les riverains concernés ont été conviés par courrier, déposé en boîtes aux lettres ou transmis par la Poste.

Ces temps d'échanges se sont déroulés dans une salle de la mairie d'Auzouer-en-Touraine, mise à disposition par M. le Maire, dans le respect des normes sanitaires liées à la COVID-19. Pour ce faire, les participants avaient été invités à s'inscrire au préalable, sur des créneaux de 30 minutes. Le port du masque était obligatoire et du gel hydro-alcoolique était mis à disposition.

Ce compte-rendu synthétise les échanges de cette journée. Par respect de la vie privée et des expressions de chacun, ce compte rendu préserve l'anonymat des participants.

Pour les porteurs de projet, étaient présents :

- **David Portales** et **Sylvain Guineberteau** – GLHD, en charge du développement de ce projet
- **Thomas Muselier** et **Juliette Fournil** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet
- **Des agriculteurs membres du collectif et l'éleveur ovin** se sont relayés tout au long de la journée

ÉVOLUTION DU PROJET

Suite à une rencontre avec certains riverains en novembre dernier, des premières remarques sur l'implantation du projet ont conduit à la définition d'une **deuxième version du projet**.

Puis, sur la base d'une carte de co-visibilités (réalisée par le bureau d'études en charge du volet paysager du projet), des membres du collectif, parfois accompagnés d'un élu, garant de la bonne tenue de la démarche, sont allés à la rencontre des personnes résidant au plus proche de la zone d'études et susceptibles d'avoir une vue directe sur le projet afin de leur présenter cette nouvelle version et de **recueillir leurs remarques**. Celles-ci ont été retranscrites, avec l'accord de chacun, au sein d'un **registre** tenu par l'élu. Certaines rencontres se sont déroulées en l'absence de l'élu pour des raisons de disponibilités des personnes impliquées

dans l'échange mais il a toujours été proposé qu'un nouveau temps soit réalisé en présence de l'élu si cela était souhaité. En l'absence de l'élu, les demandes des riverains ont été consignées par les membres du collectif.

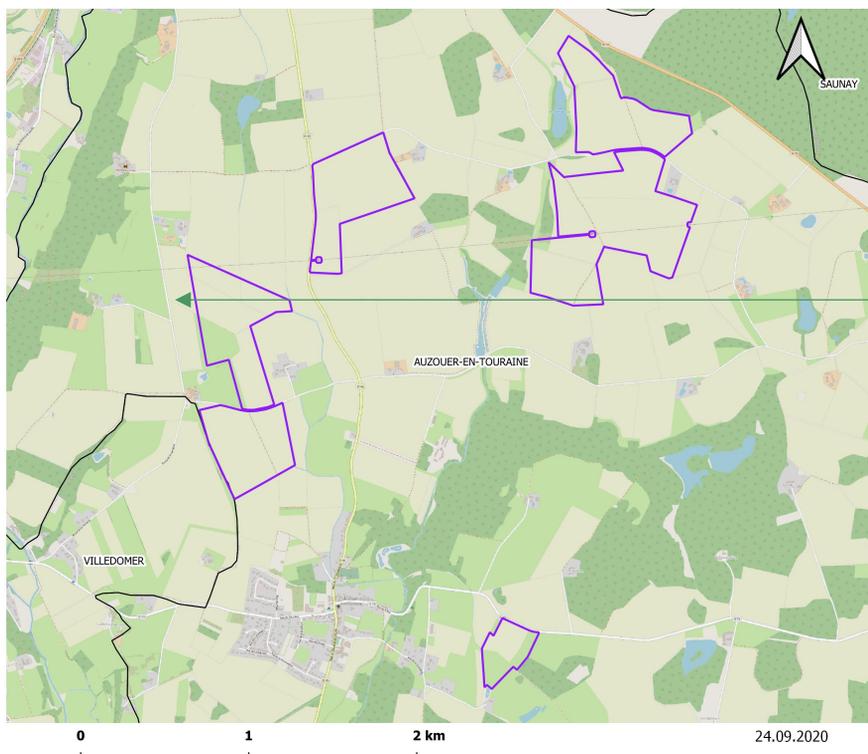
Au total, la démarche a permis d'aller à la rencontre de **40 foyers**, dont la moitié en présence de l'élu, entre décembre 2020 et février 2021.

Tous les avis compilés sur le projet, en présence de l'élu ou non, ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une **troisième version du projet**. C'est celle-ci que les riverains étaient invités à venir se voir présenter le 13 mars.

Carte de la zone d'études – version 1



AUZOUER-EN-TOURAINÉ
Zone d'implantation potentielle



Légende

□ Zone d'Implantation Potentielle

*Emplacement identifié
pour la bergerie*

160 hectares

A NOTER :

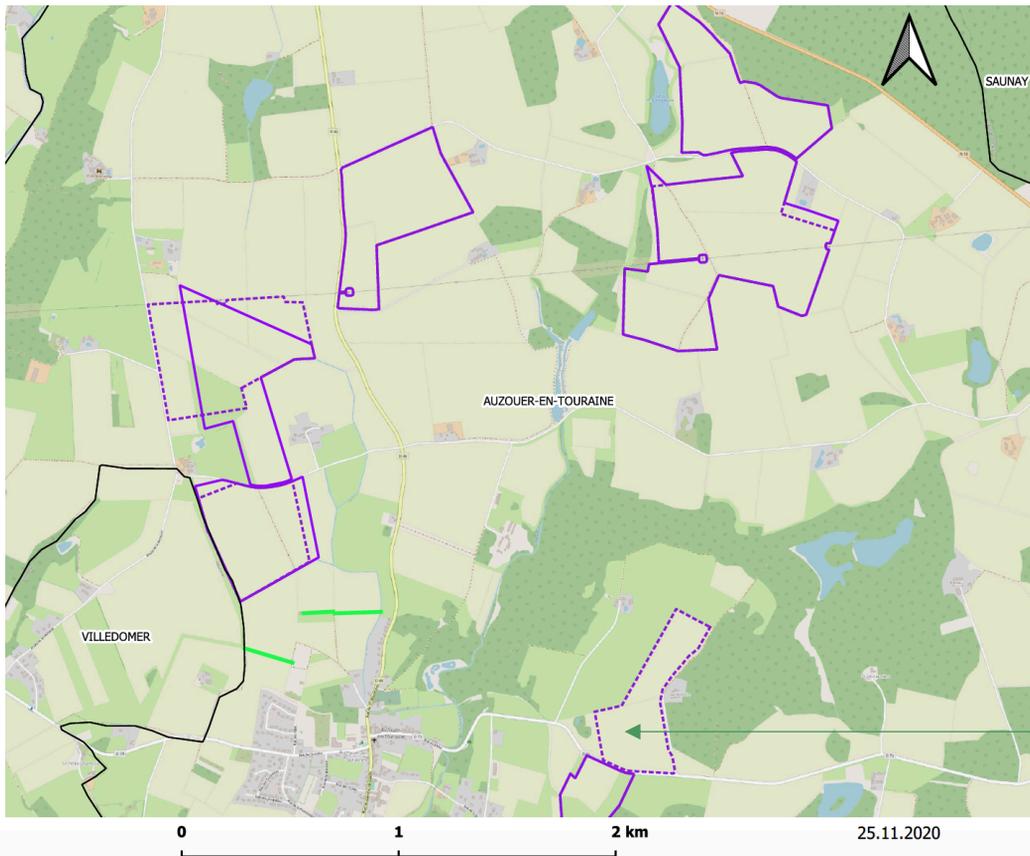
La réglementation ne prévoit aucune distance minimale aux habitations pour l'implantation de centrales solaires au sol.

ÉVOLUTION DU PROJET

Carte de la zone d'études – version 2



AUZOUER-EN-TOURAINÉ
Zones d'implantations potentielles - Scénarios 1 et 2



Légende

Limite administrative

□ Commune

GLHD

— haies-mesures

--- ZIP V2

— ZIP

158 hectares

Possibilité
d'intégrer une
nouvelle
parcelle

La définition de la deuxième version du projet tient compte des premières demandes des riverains concernant les visibilité du projet, à savoir :

- Suppression de la zone de projet entre les Landes et Raguer
- Distance supplémentaire avec la zone de projet depuis Raguer et L'Ormeau

Elle tient également compte de nouvelles suggestions des agriculteurs :

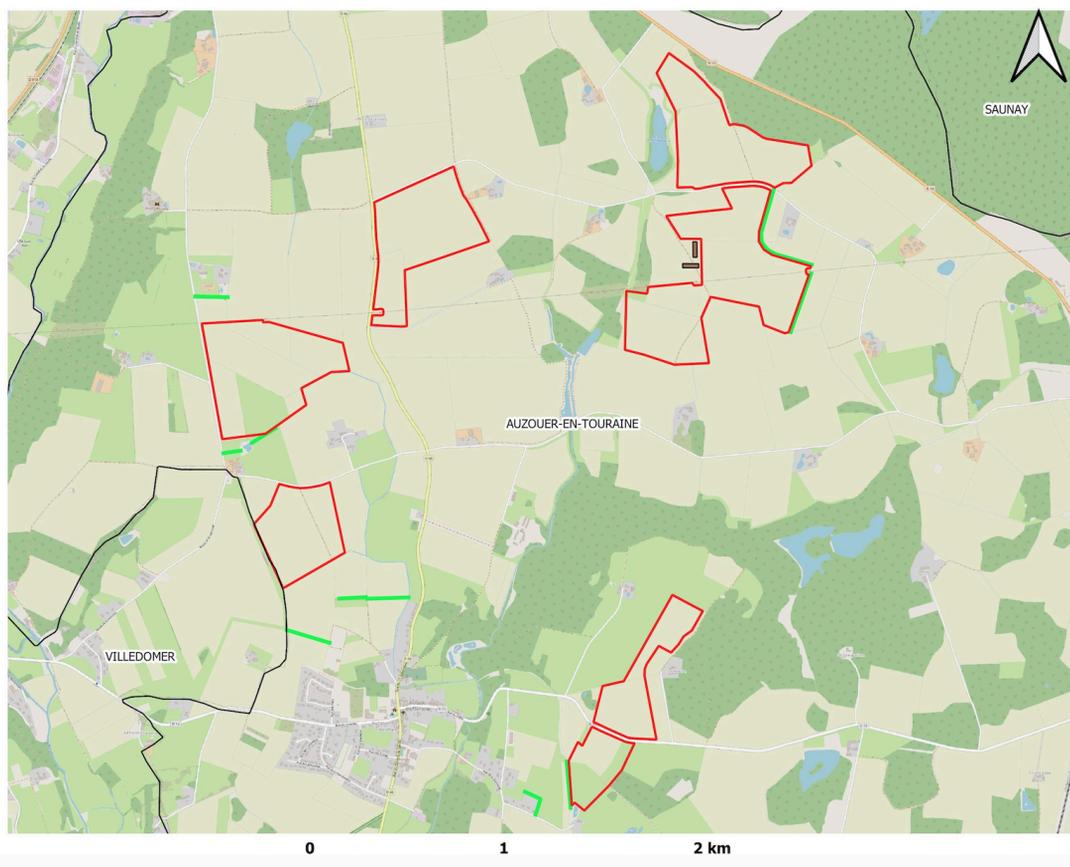
- Un propriétaire exploitant initialement dans le projet a soumis de nouvelles terres qui n'avaient pas été présentées dans la V1, au sud-est du projet.

ÉVOLUTION DU PROJET

Carte de la zone d'études – version 3



AUZOUER-EN-TOURAINNE Zone d'implantation potentielle (ZIP) V3



Légende

Limite administrative
 Commune

Projet

Zones étude et ZIP

ZIP V3

bergerie

haies-mesures

Fond plan

OpenStreetMap

155 hectares

01.03.2021

Remarques faites par les riverains lors du porte-à-porte :

- Eloignement de certaines habitations
- Demande de prise en compte des données topographiques pour garantir que la partie visible depuis les maisons de Raguer ne dépasse pas une certaine hauteur
- Opposition à l'implantation de la bergerie à Raguer
- Crainte d'un impact visuel trop fort des parcelles situées au nord et au sud de Raguer

Aménagements validés par GLHD et le collectif de la Bergerie Ensoleillée :

- Une **distance de 100m minimum des habitations**. Celle-ci a parfois été étendue à 150m lorsque cela était possible ;
- Le **déplacement de la bergerie** à l'ouest du projet, vers la Haute Métairie dans une zone moins habitée ;
- La **prise en compte des données topographiques** au niveau de Raguer ;
- Des **aménagements paysagers** pour une meilleure intégration dans l'environnement (prolongement des haies existantes, création de haies brise-vue ; et ce surtout à proximité des parcelles pour lesquelles les habitants ont exprimé une inquiétude forte) ;
- Le **maintien des parcelles nord et sud de Raguer, dont dépendent la viabilité du projet** : une surface de 150 ha minimum est nécessaire pour garantir une production d'herbe suffisante à l'alimentation d'un troupeau générant de quoi faire vivre un éleveur.

BILAN DE LA PARTICIPATION / ENGAGEMENTS

Les 46 habitations comprises dans le périmètre défini par le bureau d'études « paysage » ont été conviées à ces temps d'échanges individuels par un courrier.

Au total, **11 foyers** ont pris rendez-vous au préalable et ont pu être rencontrés le samedi 13 mars, par créneaux de 30 minutes. Ainsi, l'ensemble des échanges a pu se tenir en mairie d'Auzouer. En effet, il était initialement prévu de pouvoir recevoir un plus grand nombre de personnes grâce à la tenue de cette permanence simultanément sur deux sites (mairie + La Pierre).

Un point d'actualité du projet et des étapes à venir a été fait à chacun des participants. Tous ont été invités à participer aux ateliers thématiques qui se dérouleront en avril prochain. Des réponses aux questions autres que celle de l'implantation ont été apportées.

Des cartes représentant la nouvelle version du projet étaient mises à disposition et servaient de supports aux échanges. A l'issue de ces rencontres, il est à noter que quelques insatisfactions perdurent pour certains riverains : les propositions d'aménagement paysagers devront faire l'objet de photomontages pour en démontrer la pertinence, des garanties devront être apportées sur l'absence d'impact de la proximité d'un troupeau de moutons. Ces **discussions devront donc être poursuivies**.

Au cours des échanges, en réponse aux demandes exprimées par certains des riverains présents, les porteurs de projets ont pris de **nouveaux engagements** :

- La *plantation de haies brise vue avant l'installation des panneaux* afin que ces dernières puissent atteindre plus rapidement une hauteur permettant de masquer les panneaux depuis la rue du 11 novembre
- L'organisation d'une *visite sur site* avec bornage des différentes parcelles grâce à des piquets (à hauteur des futurs panneaux) pour matérialiser l'emprise du projet
- Réfléchir à l'organisation d'une *visite d'une exploitation ovine* dans les environs

- Réfléchir à une *offre d'électricité spécifique avec un tarif négocié pour les habitants* de la commune. Les modalités devront être précisées d'ici l'enquête publique.

Ces engagements, et ceux encore à prendre, seront recensés dans un document qui sera joint au dossier de demande de permis de construire.



QUESTIONS DIVERSES

Durant ces rencontres, l'équipe projet s'est également tenue à disposition pour répondre à toutes les questions. Le projet étant toujours en cours de définition, certaines réponses seront précisées ultérieurement, grâce aux résultats des études notamment. Les ateliers prévus en avril permettront d'approfondir les sujets.

Les thématiques suivantes ont été abordées par les participants, soit par le biais de questions, soit de remarques faites lors des échanges avec l'équipe projet.

L'élevage ovin

Les moutons font-ils du bruit ?

Les moutons ne sont pas des animaux bruyants. Ils se fondent sans aucun problème dans tous les environnements possibles. Ils ne bêlent généralement que lorsqu'ils ont faim ou soif : une bonne gestion du troupeau permettra d'éviter cela.

Est-ce que les moutons resteront toujours au même endroit ?

Chaque parcelle sera divisée en plusieurs sous-parcelles. Le troupeau sera également divisé en plusieurs lots : chaque sous-parcelle accueillera des moutons environ 3 jours par mois. Les 500 moutons ne seront pas là dès le départ : c'est un objectif à terme, le cheptel grossira petit à petit, sur plusieurs années.

Le parcours du troupeau pourra être travaillé avec l'éleveur par soucis de bonnes relations de voisinage. C'est déjà ce qui se fait avec les agriculteurs de la commune.

Est-ce que les moutons ont un impact olfactif ?

Les déjections d'un mouton sont rapidement éliminées sans odeur par le sol, qui lui reçoit un apport nourrissant et régénérant. La pluie permet d'ailleurs d'accélérer leur décomposition. Si on ne les laisse pas longtemps au même endroit, il n'y a aucun risque que cela sente. Ici, ils auront beaucoup d'espace et changeront de sous-parcelles régulièrement.

Les panneaux photovoltaïques

L'impact sonore des panneaux

Un parc solaire est soumis à une réglementation stricte en matière d'acoustique. D'autre part, contrairement aux éoliennes par exemple, la réglementation ne prévoit pas de distance à respecter entre les parcs solaires et les habitations car elle considère, à juste titre, qu'il n'y a pas d'impact sonore.

Les haies situées en bordure de parcelles permettront également de limiter la dispersion du bruit et limiter tant l'érosion des sols que les « courants d'air » liés à la topographie de ces espaces actuellement ouverts.

Les ondes électromagnétiques

L'ensemble des éléments du projet respectera les normes d'émission de champs électromagnétiques. Pour rappel, l'intensité d'un champ diminue très rapidement avec la distance de la source émettrice et le champ électrique des câbles enterrés est nul : à 1 m des panneaux photovoltaïques, aucun champ magnétique ou électromagnétique n'est détecté.

Capacités de production en fonction de l'ensoleillement

Les panneaux produisent de l'électricité dès qu'il fait jour et jusqu'à ce que la nuit tombe. Mais à des intensités différentes selon l'ensoleillement : ils produisent moins par temps nuageux qu'en plein soleil.

Si l'on ramène la totalité de l'électricité produite sur une année à un équivalent pleine puissance, un parc solaire en Touraine produit en moyenne 1150 heures « équivalent pleine puissance ».

QUESTIONS DIVERSES

Autres

Dévaluation immobilière

Le prix de l'immobilier sur un territoire dépend notamment des dynamiques de développement locales (emplois, vie culturelle, services publics...). Un parc solaire ne génère pas de nuisances pour son voisinage - la réglementation est là pour y veiller -, il n'y a donc aucune raison pour que les prix des habitations à proximité baissent. Au contraire, les taxes perçues par le territoire permettent de contribuer au financement des équipements ou services collectifs et ainsi de participer à l'attractivité du territoire. Le maintien de 8 sociétés agricoles sur le plateau, et la création d'emplois liés au projet devraient donc concourir à l'attractivité de la commune.

Photomontages

Les premiers photomontages présentés en novembre dernier aux riverains ont été réalisés pour servir de base aux discussions en cours.

Des photomontages conformes aux standards exigés par l'administration seront réalisés dans le cadre des études réglementaires. Les points de prises de vues seront déterminés par l'expert paysagiste en fonction des sensibilités qu'il aura identifiées. Ils seront disponibles et accessibles à tout un chacun en mairie lorsque la demande de permis de construire sera déposée et durant la phase d'enquête publique.